

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 28 juillet 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **vingt-huit** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 22 juillet 2022 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Mahmoud NOUI.

Procurations :

Philippe COLOMBANI	à	Fabrice CABRAL
Céline CABANIS	à	Françoise MIALHE
Frédéric TAYAC	à	Manon KLOUCHI
Josiane CASTRO	à	Isabelle MONTOLIO
Gérald MANSUY	à	José GALLIZO
Françoise ROQUES	à	Chantal GLORIES

Absents excusés : Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Michel LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :	
	Présents : 19	Absents : 4
	Procurations : 6	
OBJET : Ancienne piscine municipale d'Aussillon - Désaffectation et déclassement du domaine public communal et intégration au domaine privé de la commune	Date de mise en ligne : 01.08.2022	

Par délibération du 1er juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité, la cession au profit de M. Mounir ELJAGHMATI, de l'ancienne piscine municipale d'Aussillon représentant une partie de la parcelle AR n°102 d'une superficie de 1817 m².

Or, dans les faits, il s'avère que lors de la fermeture de la piscine à la fin de l'année scolaire 2020/2021 et la suppression du service y afférent, actées par délibération du 24 mars 2021, la désaffectation et le déclassement du bien n'ont pas été prononcés.

Afin de procéder à la vente de ce bien, il convient d'une part de constater la désaffectation de la piscine d'Aussillon suite à sa fermeture et à la suppression du service y afférent, et d'autre part de prononcer le déclassement du domaine public du bien représentant une partie de la parcelle AR n°102 d'une superficie de 1817 m², pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune, (plan de division joint).

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Constate** la désaffectation de l'ancienne piscine municipale d'Aussillon, en tant qu'elle n'est plus utilisée, ni ouverte au public.
- **Prononce** le déclassement du domaine public de l'ancienne piscine municipale d'Aussillon représentant une partie de la parcelle AR n°102 d'une superficie de 1817 m² et l'intégration au domaine privé communal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, à la désaffectation, au déclassement et au classement dans le domaine privé de la commune de ce bien

Pour Extrait conforme,

Le Maire,

Fabrice CABRAL.



Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du - 1 AOUT 2022
AUSSILLON, le - 1 AOUT 2022
Le Maire,
Fabrice CABRAL.





Commune de AUSSILLON (81)
 Lieu-dit : Boulevard Léo LAGRANGE
 Ancienne piscine municipale
Projet de Division

LEGENDE

- Partie cédée :
- Section AR n° 102p, superficie indicative 1 817 m²
- Servitude de passage à constituer :
- > fonds dominant : partie conservée
- > fonds servant : partie cédée
- Servitude de passage à constituer sur la contre allée (depuis portail d'entrée au stade) pour travaux et/ou entretien de la partie cédée :
- > fonds dominant : partie cédée
- > fonds servant : partie conservée
- Application figurative du plan cadastral (limites de propriétés non définies juridiquement)

Stade René Carayol

- NOTA :**
- Les coordonnées des points sont rattachées au système RGF 93, Contique Conforme -44 : origine TERIA, existantes, ou à créer, ne lui ont pas été signalées.
 - Le mur entre les points 1-2 est privatif à la partie conservée.
 - La clôture entre les points 3-4-5 est privatif à la partie conservée.
 - La clôture entre les points 5-6 est privatif à la partie cédée.
 - Le mur entre les points 6-7 et 8-9 sont privatif à la partie cédée.
 - Les murs entre les points 11-12-13-14 et 15-1 sont privatifs à la partie cédée.

Géo Sud Ouest SELAS de Géomètres-Experts www.geo-sud-ouest.fr		Dossier : MA21183_DIVISION Echelle 1/250	
28 Avenue Colonel Teysier 81000 ALBI Tel : 05 63 54 09 54 alb@geo-sud-ouest.fr	2 Rue Bertalan 81200 MAZAMET Tel : 05 63 61 38 26 mazamet@geo-sud-ouest.fr	Siège Social : ZAC du Cause - 81100 CASTRES - 05 63 59 17 60 - castres@geo-sud-ouest.fr	
		Rue Salvador Allende - Bât. H2 11100 NARBONNE Tel : 04 68 27 16 15 narbonne@geo-sud-ouest.fr	
		4 Rue Jacqueline Maillan 11200 LEZIGNAN CORBIERES Tel : 04 68 27 16 15 lezignangeo-sud-ouest.fr	

